**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

## Accueil de jour des enfants: gratuité des prestations d'accueil d'urgence et mesures financières pour faire face au COVID-19

**Le Conseil d'État a décidé d'offrir la gratuité des prestations d'accueil proposées dans le cadre du dispositif d'accueil d'urgence durant la pandémie. Il octroiera un montant de 1,5 million pour compenser les pertes financières qui en découlent. Cette somme sera assurée par les montants alloués par le Conseil d'État pour pallier les effets de la pandémie. En parallèle et à titre exceptionnel, le Conseil d'État anticipe le versement d'une partie de sa subvention 2020 destinée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) pour un montant de 16,6 millions, ceci afin d'assurer des liquidités aux 30 réseaux d'accueil de jour du canton.**

Les parents mobilisés dans la lutte contre la pandémie bénéficient du dispositif d'accueil d'urgence mis en place le 18 mars par le Conseil d'État et coordonné par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) – en collaboration avec les réseaux d'accueil de jour cantonaux. Ce dispositif cantonal permet aux enfants en âge de scolarité obligatoire de bénéficier gratuitement d'un service d'accueil scolaire dans les établissements où ils sont scolarisés et où les enfants emportent un pique-nique. Pour les enfants en âge préscolaire, un dispositif d'accueil d'urgence est proposé par des institutions d'accueil collectif de jour et d'accueil en milieu familial. Le Conseil d'État a opté pour une solution cantonale unique pour la facturation de ce dispositif d'urgence, en décidant de la gratuité des prestations d'accueil. Les parents dont les enfants sont pris en charge par une institution d'accueil collectif ou par une accueillante en milieu familial se verront facturer uniquement les repas et/ou collation, sur une base forfaitaire pour la journée (10 francs) ou la demi-journée (3 francs).

En parallèle, pour permettre aux réseaux d'accueil de faire face aux problèmes de liquidités qui pourraient se poser en avril et en mai, le Conseil d'État anticipe le versement d'une partie de sa contribution 2020 à la FAJE, qui est en charge du subventionnement des 30 réseaux d'accueil de jour. Le montant qui sera versé en avril s'élève à 16,6 millions, sur une contribution 2020 de 56,3 millions.

Dans une phase ultérieure, le Conseil d'État se penchera sur la question globale du

manque à gagner des institutions d’accueil de jour du canton, dont la plupart sont fermées depuis le 18 mars, dans le cadre des mesures de protection de la population face à la pandémie. À ce stade, les mesures prises par la Confédération ne permettent pas de garantir la pérennité du dispositif d’accueil de jour des enfants dans le canton, une fois que les mesures de confinement seront levées ; l’économie vaudoise devra en effet pouvoir compter sur ces institutions de sorte que les parents soient disponibles pour leur activité professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 avril 2020

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d’Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, charles.super(at)vd.ch
DCIRH, Valérie Berset, cheffe du Service cantonal d'accueil de jour des enfants